

Délibération n° 2024 – VII - 009

Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation de consultation et concertation du public pour les projets du SYMBHI

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical, convoqué le quatorze novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée, suppléant F.Bernigaud en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Excusé, suppléant P.Blunat en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charley	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-



COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

SYMBHI : Daniel Verdeil, Directeur délégué // Cécile Albano, Pôle administratif / Julie Vincendeau, Pôle administratif / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Sylvain Gonin, Pôle administratif / Claire Godayer, UT Drac / Victor Brunel, UT Voironnais.

GAM : Marie Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI souhaite renouveler un marché d'appui à la concertation qui lui a permis de structurer ses actions de consultation et concertation dans les deux dernières années. Il a besoin de s'appuyer sur un prestataire compétent dans les domaines de la stratégie participative et l'animation de réunions pour les projets qu'il porte. Le prestataire sera apte à porter les enjeux de la consultation et la concertation du public, à savoir :

- Avoir une logique de territoire et s'affranchir des logiques sectorielles,
- Avoir une approche transversale des enjeux,
- Avoir une posture de coopération et de co-construction des projets,
- Echanger, s'écouter, se comprendre pour construire un projet commun.

Le prestataire sera sollicité pour animer tout type de démarche participative dans le cadre de ces projets (gestion des milieux aquatiques, protection contre les inondations, ...) en cours ou à venir.

Les prestations pourront également concerner la participation à la définition des différents supports de communication pour accompagner la mise en place, la réussite et la valorisation des démarches et des projets. La conception et réalisation des supports de communication font l'objet d'un autre marché.

Les interventions à réaliser par le futur prestataire sont axées essentiellement sur les aspects suivants :

- Animation de démarche participative (réunions, ateliers, comités, ...) en présentiel ou distanciel,
- Elaboration et mise en œuvre de démarches participatives en présentiel ou distanciel,
- Formations,
- Bilan de concertation,
- Appui, conseil, expertise dans le domaine de la concertation et de la consultation du public.

Aussi, le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence (appel d'offre ouvert) dans le respect des dispositions du droit de la commande publique relative à des prestations de consultation, concertation du public des projets du SYMBHI, réparties en deux lots :

Lot(s)	Désignation
01	Prestations de consultations, concertation du public pour les projets des Unités Territoriales GRESIVAUDAN ET ROMANCHE
02	Prestations de consultations, concertation du public pour les projets des Unités Territoriales DRAC, SUD GRESIVAUDAN, VERCORS ET VOIRONNAIS

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum annuel de 40 000€ HT par lot en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre peut être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

Sept offres électroniques ont été déposées respectivement sur chacun des lots.

La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de sa séance du 21 novembre 2024, a procédé à l'analyse des offres en appliquant les critères suivants :

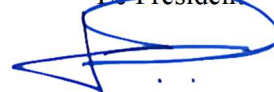
Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
<i>2.1-Moyens humains et organisation de l'équipe</i>	<i>30.0</i>
<i>2.2-Méthodologie et outils utilisés</i>	<i>20.0</i>
<i>2.3-Pertinence de la stratégie de concertation proposée et de l'approche pour le choix du cas pratique.</i>	<i>20.0</i>

Conformément à l'article 1.4 au règlement de consultation, la commission a attribué l'accord-cadre du lot 1 au groupement de candidats **CITADIA CONSEIL (mandataire) / PLANETE PUBLIQUE (cotraitant)** pour un montant maximum de commande de 40 000 euros HT par période et l'accord-cadre du lot 2 au candidat **NICAYA CONSEIL** pour un montant maximum de commande de 40 000 euros HT par période.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les accords-cadres correspondants ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 29 novembre 2024

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk